

Vos questions / nos réponses

Jeux du hasard

Par [Einquels](#) Postée le 06/03/2025 00:19

Est-il possible de se faire bannir des jeux en ligne mais pas en salle réel ?

Mise en ligne le 10/03/2025

Bonjour,

Nous vous prions de nous excuser pour le délai de réponse qui est supérieur à notre habitude.

Votre question est en lien avec plusieurs démarches possibles; l'interdiction volontaire de jeux ou l'auto-exclusion.

L'**interdiction volontaire de jeux** touche les casinos, et clubs de jeux, les sites de jeux en ligne agréés par un opérateur de l'Autorité Nationale des Jeux, et la française des jeux/PMU avec un compte joueur. C'est une démarche que vous pouvez facilement effectuer en ligne, via le site de l'Autorité Nationale des Jeux.

En revanche, il n'est pas possible de choisir à quels jeux vous souhaitez être interdits. Si par salle réelle, vous entendez le casino, cette démarche n'est pas pour vous. En revanche, si salle réel se réfère à un bureau de tabac, l'interdiction volontaire de jeux peut vous être utile.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous **auto-exclure** des sites de jeux en ligne, cela se fait indépendamment sur chaque site. Nous vous encourageons à vous tourner vers l'article suivant qui ré-explique toutes les démarches pour se faire interdire: *Se faire interdire ou exclure des casinos ou sites de jeux en ligne*, dont nous vous joignons le lien en bas de page.

En espérant que ces éléments répondent à votre question.

En savoir plus :

- [Se faire interdire ou exclure des casinos et sites de jeux](#)